



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 46/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

OBJET :

URBANISME

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme –
Travaux d'éclairage public Rue de la
Bannière suite aménagement B.T.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2026.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Nadège
BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M.
Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel
DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme
Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis
VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – M. Lionel GUADAGNO.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
Mme Caroline GUIBOURT par M. Laurent THEVENOT.

Etaient absents : M. Julien PIEDPREMIER – M. Gilbert MÉNARD – Mme Nicole LAURENT
– M. Claude BARRON.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et
Urbanisme, informe l'assemblée qu'en 2022, la Commune de Volvic a sollicité
Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme pour la réalisation de travaux d'enfouissement
des réseaux secs (Electricité, Télécom) rue de la Bannière. Les travaux consistent
en l'enfouissement du réseau Basse Tension et du réseau Télécom ainsi qu'à la
reprise de l'éclairage public en vue de limiter le caractère aérien et multiple des
réseaux.

L'estimation des dépenses s'élevait, à la date d'établissement du projet, à
31 000,00 € H.T.

Pour faire suite à une modification du projet et par conséquent du plan, le devis
estimatif s'élève désormais à **35 000,00 € H.T.** soit un complément de **4 000,00 €
H.T.** par rapport au devis initial ce qui laissera à la charge de la Commune un fonds
de concours complémentaire de :

$4\,000,00\text{ €} * 0,50 = 2\,001,20\text{ €}$ (Ecotaxe T.T.C comprise s'il y en a).

Le fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le
montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le
montant de TVA sera récupéré par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme par le biais
du Fonds de compensation pour la TVA.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération sont prévus
et inscrits au budget 2026 de la collectivité.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après
en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention, jointe à la présente délibération, à
intervenir entre la Commune de Volvic et Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer
ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 06.03.2026
Publié ou notifié
le : 09.03.2026

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

